



**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)
Procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2014**

Base légale :

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Liste de présence :

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BACKES Yuriko	État	Excusée
BAUER Gilles	État (suppl.)	Excusé
BERG François	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
DENTZER Cherryl	Développement durable et Infrastructures	Excusée
FABER Dominique	Famille	<input checked="" type="checkbox"/>
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	Excusé
GINTER Christian	Économie et Commerce extérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
HARTUNG Annick	Justice	Excusée
LOOS André	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
JACOBY Arsène	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
KASS Ralph	Égalité des Chances (rempl.)	Excusé
KOCH Daniel	Etat (rempl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
MODERT Karin	Éducation Nationale	Excusée
OLINGER Bente	Intérieur	Excusée
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
PAULUS Georges	Éducation nationale	Excusé
PESCH Elisabeth	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
PROMMENSCHENKEL Sylvie	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
RAMCILOVIC Dina	Justice	Excusée
SCHMITZ Marny	Finances	Excusée
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHROEDER Paul	Intérieur	Excusé
SPELTZ Pascale	Inspection générale de la Sécurité sociale	Excusée
TONNAR Manuel	Direction de la Coopération, MAE	Excusé
UNSEN Manon	Direction de l'Immigration	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Raymond	Inspection générale de la Sécurité sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Yolande	Santé	Excusée

WELTER Nadine	Travail	Excusée
WEYRICH Marc	Logement	Excusé
ZECHES Barbara	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>

En guise d'introduction, la présidente salue la bienvenue aux délégués du Comité interministériel pour le développement et aux représentants du Cercle de Coopération des ONG de développement présents à cette réunion pour le point 3 de l'ordre du jour relatif à la cohérence des politiques.

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du comité interministériel.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2014

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé par les membres du comité interministériel.

3) Etat des lieux de la cohérence des politiques pour le développement

Les membres du Cercle présents sont : Madame Christine Dahm, directrice du Cercle des ONGD, Monsieur Sergio Ferreira (ASTI), Madame Ana Luisa Teixeira et Monsieur Marc Keup (ASTM), Monsieur Michel Legrand (Comité pour une Paix Juste au Proche Orient), Monsieur Norry Schneider (Caritas Luxembourg), Monsieur Jean-Louis Zeien (Fairtrade Luxembourg) et Madame Marine Lefèvre (SOS Faim).

Après un bref tour de table de présentation des participants, Madame Dahm remercie le comité interministériel pour la tenue traditionnelle et annuelle de sa réunion lors de laquelle le Cercle des ONGD a la possibilité d'attirer l'attention des délégués du comité interministériel sur différents sujets en matière de cohérence des politiques pour le développement. Madame Dahm décrit brièvement le déroulement de la présentation qui commencera par un petit rappel de la cohérence des politiques au niveau politique, suivra ensuite une discussion sur la mise en pratique de la cohérence des politiques et sur la brochure « FairPolitics ». La dernière partie de la présentation concerne le nouveau cadre post-2015 et les objectifs pour un développement durable. Elle espère qu'une discussion riche et animée puisse avoir lieu à la fin de la réunion autour de tous ces sujets.

Concernant le premier sujet de la cohérence des politiques au niveau politique, Monsieur Keup se réfère à la récente déclaration du Ministre de la Coopération à la Chambre des députés dans laquelle la cohérence des politiques a souvent été mentionnée. D'après le ministre, elle constitue un volet très important de la coopération dans lequel il souhaite d'ailleurs s'y engager personnellement. La nouvelle méthode de travail du comité

interministériel a également figuré dans ladite déclaration. Tout ceci montre que le ministre veut mettre l'accent sur la question de la cohérence des politiques pour le développement. Dans les interventions des députés qui ont suivi le discours du ministre, la thématique relative à la cohérence des politiques a aussi été reprise. Tel a été le cas de Madame Nancy Arend mais aussi de Monsieur Marc Angel, Président de la Commission des affaires étrangères, qui a adressé un appel aux différentes commissions du parlement afin d'analyser de près les projets de loi qui pourraient avoir une répercussion sur la coopération au développement. En résumé, Monsieur Keup constate qu'il existe une volonté réelle des partis politiques en matière de cohérence des politiques pour le développement ainsi qu'une volonté d'obtenir des résultats concrets par après.

Après l'importance de la prise de conscience accordée au concept de la cohérence des politiques, il sera maintenant intéressant de voir comment l'appliquer. Madame Dahm note que le Cercle est bien conscient qu'il devient compliqué et complexe de passer de la théorie à la pratique afin de mettre en œuvre ce principe. A ce sujet, elle rajoute que le Cercle a pris connaissance et salue le fait qu'au cours de sa réunion du mois de juin, le comité interministériel s'est donné une nouvelle méthodologie pour aborder les sujets de cohérence et/ou d'incohérence et a prévu d'inviter des experts pour présenter leurs points de vues sur des thématiques retenues au comité.

Le Cercle a pour sa part formulé deux observations à formuler quant à cette méthodologie. La première consiste à compléter cette méthodologie par un retour obligatoire du ministère directement concerné vers le comité interministériel et vers les experts invités sur les suites données à l'avis du comité interministériel. La deuxième observation concerne le partage dudit avis. Pour rendre cette méthodologie plus efficace, le Cercle propose de partager l'avis du comité interministériel avec le parlement et ce dans les meilleurs délais. Sur ce dernier point, Madame Dahm remarque que les procès-verbaux nécessitent quelque temps avant d'être publics. Elle espère que les avis puissent être partagés plus rapidement.

Madame Schommer remercie le Cercle pour ces appréciations positives et prend note des suggestions pour améliorer la méthodologie du comité interministériel. Elle comprend les demandes du Cercle mais souligne qu'elle ne voit pas le comité interministériel exiger ainsi des réponses. Le comité est constitué pour donner des avis. Quant aux avis à partager avec la Chambre des députés, elle souligne qu'il existe un processus de publication de tous les actes du comité.

Pour l'instant, il est important de constater qu'à ce stade le comité a adopté une liste de sujets lors de sa dernière réunion et qu'il commencera au cours de sa prochaine réunion en 2015 à décliner sa méthode de travail sur base de cette liste de sujets. A la fin de l'année 2015, le comité pourra analyser, si la méthode retenue nécessite quelques améliorations. La liste de sujets retenus pour l'année à venir comprend le fonds de compensation, l'accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest, la politique agricole commune et la protection sociale. Madame Schommer rajoute que dans un premier temps un expert du département gouvernemental présentera le sujet et qu'ensuite un expert du Cercle aura la possibilité de donner son point de vue sur ce dossier. Par la suite, le comité verra s'il sera en

mesure de donner un avis. Le Cercle sera contacté le moment venu pour proposer un expert en vue d'une présentation.

Madame Dahm a pris note des sujets à traiter.

Le prochain point de la présentation concerne la deuxième version du baromètre « fair politics » qui est paru il y a quelques semaines. Madame Dahm explique que dans cette brochure, le Cercle essaie d'énumérer quelques sujets en matière de cohérence des politiques et également quelques cas d'incohérences qui ont été constatés. Sans vouloir passer en revue toutes les thématiques, Madame Dahm indique que par rapport à 2012, le niveau de la prise de conscience était moyennement bon, mais qu'au niveau de l'action aussi bien en 2012 qu'en 2014 le bât blesse toujours. A noter aussi que la liste des incohérences s'est allongée.

Parmi les nouvelles thématiques dans la brochure figure le sujet relatif à la fuite des capitaux en matière fiscale. Il s'agit d'un problème mondial tout en sachant que ce fléau touche en particulier les pays les plus pauvres. D'après les estimations les plus prudentes, les pays en développement perdraient chaque année entre 600 et 800 milliards d'euros à cause de ces fuites fiscales. Ce chiffre correspond à plus de 6 fois le montant total de l'aide publique au développement. Ces fonds pourraient aider ces pays à fournir des services de base telles que la santé et l'éducation et ils seraient moins dépendants de l'aide extérieure. Madame Teixeira, tient à préciser que pour la société civile, le terme d'évasion fiscale regroupe aussi des pratiques légales, comme par exemple des accords multinationaux conclus au gré à gré. Cette perte de revenu se fait principalement à travers la manipulation de transferts entre filiales pratiquées par les sociétés multinationales. Cette pratique consiste à déclarer les profits là où on ne paie pas ou très peu d'impôts, pratique également appelée l'optimisation fiscale. Les pays en développement qui sont riches en ressources naturelles sont les plus affectés par ces mécanismes. Ainsi entre 2004 et 2012 les gouvernements de ces pays n'ont touché qu'entre 17 et 34 % des rentes des activités extractives. Elle cite à titre d'exemple la Zambie où les exportations de cuivre ont généré 10 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2011, alors que les recettes de l'Etat issues du cuivre s'élevaient seulement à 240 millions de dollars. A noter qu'en Zambie, 69% des habitants vivent avec moins de 1,25 dollars par jour.

Madame Teixeira explique qu'une forte proportion de ces flux financiers passe par des grands centres financiers et vu l'importance de la place financière luxembourgeoise, le Cercle est d'avis que le Luxembourg porte une certaine responsabilité. Pour ladite raison, il est recommandé au gouvernement luxembourgeois de solliciter une organisation indépendante pour réaliser une étude d'impact de sa politique financière sur les pays en développement. Le rapport EURODAD analyse un bon nombre de pays sur ces questions-là.

S'agissant du rapport d'EURODAD, la présidente estime que ses données ne sont pas très fiables. L'année dernière, la Direction de la coopération, ensemble avec les ministères des finances et de la justice ont essayé de répondre au questionnaire EURODAD en y incluant le plus d'informations possible. Malheureusement les données fournies n'ont pas été reprises dans leur totalité. A ce sujet, Madame Teixeira propose d'organiser une réunion avec EURODAD afin de clarifier le questionnaire. Elle rappelle que dans le passé, il y a eu très peu de disponibilité de dialogue sur ce sujet.

S'agissant de l'édition 2013 du rapport EURODAD, Madame Dahm estime qu'à ses yeux les réponses qui y figurent sont reflétées à leur juste valeur. Pour 2014, le questionnaire a été seulement envoyé au Ministère des finances et Madame Dahm déplore qu'une réponse n'ait pas été fournie. Madame Schommer signale ne pas avoir reçu cette demande et par conséquent des réponses n'y ont pas pu être données.

Les propos de la présidente sont confirmés par le délégué du Ministère des finances. Il attire l'attention sur la responsabilité de certains gouvernements des pays en développement qui acceptent le comportement de ces grandes multinationales qui exportent les matières premières des pays en développement. Ces pays devraient mettre en place une politique plus active de développement d'une industrie transformatrice et une politique efficace d'imposition qui endiguerait ce phénomène. Par ailleurs, il précise qu'il existe également des groupes de travail comme le BEPS (OCDE) qui sont soutenus par le Luxembourg.

Concernant la fiscalité des pays en développement, le délégué note que dans beaucoup de ces pays les administrations de contributions directes ou indirectes ne sont pas vraiment développées et n'ont pas mis en place des assiettes d'imposition adéquates. Il faudrait soutenir ces pays afin qu'ils soient à même de générer eux-mêmes les recettes fiscales. En outre, il précise que le Ministère des finances soutient depuis plusieurs années un fonds fiduciaire qui travaille sur les capacités institutionnelles dans des pays en voie de développement et leurs capacités à formuler des politiques fiscales adéquates. De plus, il soutient quelques programmes internationaux qui essaient de développer ces secteurs financiers.

Madame Schommer rajoute qu'il existe beaucoup d'autres actions de la coopération luxembourgeoise entreprises dans ce domaine comme les programmes fiscalité et développement de l'OCDE ou encore le programme BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) où le Luxembourg soutient la participation des pays en voie de développement. Elle estime que l'état du dossier est globalement moins mauvais qu'indiqué dans la brochure.

Au niveau de l'OCDE, Madame Teixeira regrette que les pays en développement soient écartés des discussions du BEPS car si on n'y inclut pas la voix des pays pauvres, il sera difficile d'y évoluer. Elle donne raison au fait que dans ces pays en développement il y a un manque à combler au niveau de la mise en place de systèmes fiscaux efficaces. Sachant que ces pays souffrent de corruption, ils nécessiteront l'aide des pays riches pour pouvoir le changer cet état des choses.

Le délégué de l'Inspection des finances déplore quant à lui qu'il n'existe pas de rapport qui inclurait également les Etats-Unis et les pays asiatiques, car il s'agit ici d'un problème mondial et non seulement européen. Madame Teixeira rappelle que Eurodad est un réseau européen financé en partie par l'UE mais admet qu'il s'agit d'un fléau mondial qui demande des solutions globales, les exigences de transparence en Europe et dans les pays en développement ne sont pas les mêmes, la multinationale qui a des filiales dans les pays en développement n'a aucune obligation de transparence vis-à-vis du siège. Le rapport d'EURODAD a été élaboré par des grandes ONG comme OXFAM, Christian Aid ou CCFD-

Terre solidaire qui travaillent avec des partenaires au Sud sur le sujet depuis très longtemps et leur travail et reconnu à l'étranger.

A la fin de la discussion, Madame Dahm insiste sur l'idée que le gouvernement luxembourgeois fasse réaliser une étude d'impact de sa politique financière dans les pays en développement par un organe neutre.

Le prochain sujet de la présentation concerne l'agriculture et son impact sur les pays en développement. Madame Lefèvre explique que les deux volets principaux concernent aussi la déforestation excessive, l'accaparement des terres des petits pays paysans et le réchauffement climatique. Elle souligne que la dépendance de l'agriculture luxembourgeoise d'importations massives de protéines végétales pour nourrir le bétail doit être examinée. Pour la plupart des cas, ces importations proviennent des pays en développement où sont pratiquées des cultures extensives qui conduisent souvent à une déforestation massive ou à un accaparement de terres. S'agissant du réchauffement climatique, il y a lieu de noter que la production des tonnes d'engrais synthétiques importés au Luxembourg engendre une production considérable de CO₂.

A cet effet, Madame Lefèvre recommande au gouvernement luxembourgeois d'insister sur une agriculture diversifiée au Luxembourg et de réduire l'importation massive de protéines végétales provenant des pays du Sud.

La présidente fait remarquer que prochainement le comité interministériel a prévu une discussion relative à la politique agricole commune.

Le délégué du Ministère de l'agriculture informe que des contacts réguliers existent avec certaines ONG luxembourgeoises, ce qui est confirmé par le Cercle. Il admet qu'il s'agit de sujets difficiles et se réfère au plan de développement rural pour parvenir à une meilleure production de protéines végétales. Pour la discussion de la politique agricole commune, qui est un sujet très vaste, il propose d'abord de définir des sujets spécifiques tels que les subventions à l'exportation ou l'importation de protéines végétales et de réunir par la suite des experts. Madame Schommer invite le Cercle à faire des propositions concrètes.

Au prochain point de la présentation est abordé le sujet des transferts d'économies de migrants vers leurs familles dans les pays en développement. Pour beaucoup de ces familles il s'agit d'une source de revenu non négligeable. Or, comme il n'existe que très peu de grands opérateurs d'envoi de fonds, ces envois d'argent engendrent d'importantes commissions. Ces frais sont d'ailleurs plus élevés pour l'envoi d'argent sur le continent africain qu'à travers le reste du monde (12,8 % de frais pour l'Afrique contre 7,8% au niveau mondial). Monsieur Ferreira propose au gouvernement luxembourgeois d'encourager l'Entreprise des postes et télécommunications et la Banque et Caisse d'épargne de l'Etat de mettre en place un mécanisme équitable en matière de transfert d'argent avec des frais raisonnable. Dans un premier temps, une solution serait de convaincre les P&T de signer des partenariats avec d'autres opérateurs d'envoi d'argent.

Madame Schommer rappelle que ce sujet a également été à l'ordre du jour du G7 sous présidence italienne sans un suivi adéquat. Elle rajoute qu'il s'agit d'un sujet pour lequel la coopération luxembourgeoise soutient différentes initiatives telles que les actions du FIDA ou d'ADA. Le délégué du Ministère des finances confirme cela.

Le dernier sujet de la présentation comprend le nouveau cadre post-2015 et plus précisément la manière de transposer les objectifs du développement durable (ODD) à Luxembourg. Dans sa présentation, Monsieur Schneider fait référence à la lettre du Conseil supérieur pour le développement durable, envoyée en avril 2012 à Monsieur Claude Wiseler, qui fût Ministre du Développement durable à l'époque. Dans cette lettre figure une mention quant à l'application du « Nachhaltigkeitscheck » (NHC) au Luxembourg. Ce contrôle est inscrit en tant que mesure sous l'objectif « Cohérence des politiques et mise en place d'une politique intégrative » dans le Plan national pour un développement durable et Monsieur Schneider aimerait savoir si ce NHC a déjà été appliqué au Luxembourg.

Madame Schommer fait remarquer qu'il n'y a pas eu de discussion quant au NHC au sein du comité interministériel. Au Luxembourg, le Ministère de l'environnement est en charge de la transposition des ODD en vertu de sa compétence en matière de développement durable. A travers un comité interministériel pour le développement durable, le ministère reverra aussi le Plan national pour un développement durable. Le Conseil de gouvernement a d'ailleurs approuvé une note pour confirmer les compétences respectives dans ce domaine.

Monsieur Schneider suggère que le NHC soit également discuté à ce comité interministériel. Concernant le document que le Secrétaire général des Nations unies a fait circuler la semaine dernière, il recommande d'intégrer différents acteurs concernés parmi lesquels la société civile pour l'instauration d'un tel mécanisme de monitoring (para.149 dudit rapport).

La présidente prend note de la recommandation. Elle rajoute que la Direction de la coopération travaille très étroitement avec le Ministère du développement durable et de l'infrastructure sur tous les sujets.

A la question du délégué du Ministère de l'agriculture sur l'application par la politique de développement des critères du développement durable, Monsieur Schneider répond que dans l'agenda post-2015 la nouveauté concerne l'application de cet agenda aussi bien dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires. Le développement sans le développement durable et vice versa ne pourront plus fonctionner. Monsieur Keup note qu'avec les objectifs du développement durable, la cohérence des politiques va également s'élargir.

Pour ce qui est des questions des délégués du comité quant au contenu de la brochure « Fair Politics », le délégué de l'Inspection de la sécurité sociale a quelques remarques à formuler quant à la partie relative au Fonds de compensation. A ces yeux une partie du texte semble ambiguë, car il semble s'agir se référer aux investissements directs alors que ceci n'est pas le cas, car il fonctionne par appel d'offre.

Pour ce qui est du nombre de sociétés exclues par le Fonds, liste basée sur un relevé établi par la société suédoise spécialisée GES, Monsieur Keup informe que le Cercle a constaté la

présence de plus de 2500 entreprises comprises dans le fonds de compensation et seule une soixantaine a été exclue. Il explique aussi que dans la brochure, le fonds et son conseil d'administration ne sont pas directement visés mais plutôt le gouvernement luxembourgeois qui a fourni la base légale pour sa création. Au sujet de GES, Monsieur Keup déplore qu'il n'y ait pas de critères de transparence concernant leur façon de mettre des sociétés sur la liste d'exclusion. Leur manière de contrôler les sociétés n'était pas renseignée sur leur site internet mais récemment ce manquement a été partiellement corrigé.

Concernant l'avis du Cercle dans la brochure, selon laquelle le gouvernement pourrait aviser le Fonds de compensation de mener une politique d'investissement beaucoup plus stricte pour mettre le Luxembourg à l'abri des incohérences en la matière (p ex en excluant des sociétés qui commercialisent les Organismes génétiquement modifiés, non exclues actuellement parce que notre pays n'a pas signé de convention internationale à ce sujet), et devrait en contrepartie accepter un rendement moindre de son fonds de pension, le délégué de l'Inspection générale des finances observe d'abord que des exclusions ne peuvent être décidées sur une base ad hoc, mais doivent l'être sur base d'un référentiel précis, et surtout que l'acceptation d'un rendement nettement inférieur du Fonds de compensation va évidemment créer d'autres problèmes, alors que les estimations concernant l'équilibre à long terme du régime de pension reposent sur une certaine hypothèse de rendement. Le délégué de l'Inspection de la sécurité sociale rajoute que le Fonds de compensation a été mis en place en premier lieu pour garantir les pensions et pour pouvoir garantir une certaine durabilité, le fonds ne doit pas être un fonds à risques.

Madame Schommer rappelle qu'une discussion approfondie au sujet du Fonds de compensation, avec la participation du président du Fonds et d'un expert de la société civile, aura lieu au cours de la première réunion du comité interministériel en 2015.

3) Divers

- Calendrier des prochaines réunions du CID

Un calendrier comprenant les dates des prochaines réunions du CID pour le premier semestre 2015 a été distribué aux délégués, à savoir les vendredis du 6 février, 3 avril et 5 juin toujours à 10h30. En principe, celles-ci sont acceptables pour la plupart des délégués du CID.

Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra donc le vendredi, 6 février 2015 à 10h30